Budget 2007: priorités stratégiques annuelles de la Commission

2006/2020(BUD) - 25/04/2006

La commission a adopté le rapport de James ELLES (PPE-DE, UK) sur la stratégie politique annuelle de la Commission pour 2007. Se déclarant préoccupée «par le hiatus patent qui existe entre les défis auxquels l'Union est confrontée et les crédits qui pourraient être mis à disposition aux chapitres pertinents de perspectives financières 2007–2013 rétrogrades et dès lors inaptes à relever ces défis, en particulier en ce qui concerne la compétitivité, la recherche et l'innovation desquelles, le Conseil et la Commission avaient fait des priorités», la commission prend note des objectifs stratégiques énoncés par la Commission dans son document intitulé «Accroître la confiance par l'action», et constate que, bien que partageant l'analyse de la Commission, elle se voit forcée de critiquer vivement cette dernière pour sa complaisance et sa pusillanimité dans la définition de la nature des défis auxquels l'Union est confrontée. La commission juge ainsi que la Commission européenne n'a pas accordé une attention suffisante aux changements aussi vastes que rapides qui surviennent dans l'économie mondiale, notamment dans des pays émergents tels que la Chine et l'Inde.

Les membres de la commission parlementaire demandent instamment aux États membres et à la Commission d'accorder une attention particulière aux secteurs qui constituent la base d'une économie moderne saine tels que la connaissance, les qualifications, la recherche et le développement, l'innovation, les technologies de la société d'information et l'énergie. Rappelant qu'il importe de renforcer les capacités du «triangle de la connaissance» (éducation, recherche et innovation) et de renforcer les liens existant entre ces trois pôles, le rapport ajoute que toutes les politiques dans les États membres et au niveau européen devraient viser à soutenir la recherche et l'innovation dans la mesure du possible. La commission soutient avec fermeté les mesures destinées au développement et à l'achèvement de la société européenne de l'information dans la mesure où elle promeut l'inclusion ainsi qu'une amélioration des services publics et de la qualité de la vie. Les parlementaires soulignent que face au renforcement de la concurrence mondiale, la capacité des employeurs et des travailleurs et celle des entreprises dans leur ensemble à s'adapter suffisamment aux mutations sera déterminante. Dans ce contexte, l'élaboration de politiques d'avenir et pour l'avenir revêt une importance cruciale et le Fonds pour la mondialisation qui est en cours d'examen pourrait constituer une première étape dans la bonne direction.

La commission fait valoir que la création d'un nouvel Institut européen de technologie pourrait porter atteinte aux structures existantes ou faire double emploi avec elles et, partant, ne pas constituer l' utilisation la plus efficace des ressources. Elle partage l'avis du Conseil selon lequel le cadre financier prévoyant des priorités politiques à moyen terme doit être adapté à un monde en évolution rapide pour permettre à l'UE de maintenir sa position politique et économique sur le plan intérieur, afin de réaliser les objectifs de Lisbonne, et, sur le plan extérieur, pour réaliser ceux du millénaire, ainsi que pour assurer le succès de la politique de voisinage et prendre la tête du mouvement de mondialisation. Enfin, la commission souligne que tant au niveau interne qu'externe, la politique agricole commune devrait être ajustée aux besoins futurs et, à cet égard, attire l'attention sur le cofinancement obligatoire, le renforcement de l'orientation du marché, des conditions équitables pour tous les acteurs et la suppression des subventions à l'exportation.